



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REUNION DU 3 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois mai, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Liessies, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Alain POYART**.

Nombre de délégués en exercice : 69

Qui ont pris part à la délibération : 65

Date de la convocation : 26 avril 2017

PRESENTS :

AVESNELLES	Monsieur BAROCHE, Madame WAUCHER, Monsieur BREUCQ a donné procuration à Madame WATREMEZ,
AVESNES SUR HELPE	Madame DEZITTER, Monsieur POYART, Madame DESFOSSEZ, Monsieur ROUSSELLE, Madame HEVIN a donné procuration à Madame DEZITTER, Monsieur NIMAL, Madame MASUYER a donné procuration à Monsieur POYART, Monsieur BOUTE, Monsieur GHEZAL, Madame RICHELIEU, Monsieur FRANCOIS
BAS-LIEU	Monsieur FORET
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Madame TRAEN
BERELLES	Monsieur JOPEK
BEUGNIES	Monsieur DUFLOS a donné procuration à Madame MAJKA, conseillère suppléante
BOULOGNE SUR HELPE	Monsieur RATTE
CARTIGNIES	Madame SOUMIER
CHOISIES	Monsieur PAQUET
CLAIRFAYTS	Monsieur ERPHÉLIN
DAMOUSIES	Monsieur SOIL
DIMECHAUX	Monsieur ETEVE
DIMONT	Monsieur LEBRUN
DOMPIERRE SUR HELPE	Monsieur LIBERT
DOURLERS	Monsieur PIOTROWSKI
ECCLES	Monsieur ANSIAUX
ETROEUNGT	Monsieur JUSTE a donné procuration à Madame BOUZERE,

FELLERIES	Madame BOUZERE Monsieur NOYON, Madame PLUMART
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Monsieur VIN
FLOURSIES	Monsieur DELTOUR
FLOYON	Madame GEBHARDT
GRAND-FAYT	Monsieur SCULFORT
HAUT-LIEU	Monsieur CABARET
HESTRUD	Monsieur HERBET
LAROUILLIES	Monsieur SALMON
LEZ-FONTAINE	Monsieur DECHERF
LIESSIES	Monsieur SCHUERMANS
MARBAIX	Monsieur DUCANCHEZ
PETIT FAYT	Monsieur ROYAUX
PRISCHES	Monsieur FOVEZ Monsieur DE SANTIS
RAINSARS	Madame WATREMEZ
RAMOUSIES	Monsieur DE GROOTE
SAINS DU NORD	Madame BASQUIN, Monsieur DESSAINT, Madame LENTIER, Monsieur DEUDON a donné procuration à Madame LENTIER, Madame BUFI a donné procuration à Madame BASQUIN, Monsieur MARION, Madame FREHAUT
SAINT-AUBIN	Monsieur DOSEN
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Monsieur GILLET, Monsieur LASSAUCE
SARS-POTERIES	Monsieur DEFROIDMONT a donné procuration à Madame POTDEVIN, conseillère suppléante
SEMERIES	Monsieur BEUGNIES
SEMOUSIES	Monsieur LETY, Madame MAREAUX, Monsieur BINOIT
SOLRINNES	Monsieur CORBINAUD
TAISNIERES EN THIERACHE	Monsieur CONNART
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Monsieur LEVEQUE a donné procuration à Monsieur DECHERF
<u>EXCUSES :</u>	
AVESNELLES	Madame CUVILLIER,
BEAURIEUX	Monsieur DURSENT
FELLERIES	Monsieur LAMBRET
SARS-POTERIES	Madame BEUVELET

Monsieur le Président accueille les participants en remerciant la commune de Liessies pour la mise à disposition de la Salle des fêtes. Il demande ensuite à Monsieur HERBET de faire l'appel, le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Adoption des comptes rendus du 27 février 2017 et du 21 mars 2017

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve les comptes rendus du Conseil Communautaire du 27 février et du 21 mars 2017.

Rapport de la Chambre régionale des comptes

Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que, conformément aux dispositions du Code des juridictions financières, communication est faite du rapport, délibéré le 1^{er} février 2017 et transmis à la communauté de communes le 10 avril 2017, de la Chambre régionale des comptes sur la 3CA pour les exercices 2012 et suivants.

Il précise ensuite que le contrôle de la Chambre régionale des comptes s'est déroulé durant l'année 2016, contrôle normal au regard de deux éléments : le fait que la création de la 3CA remonte à 2012 et qu'il est donc possible d'examiner son activité sur un nombre déjà conséquent d'exercices budgétaires, et la réalisation en même temps d'un contrôle dans la principale commune du territoire : Avesnes sur Helpe.

Le rapport peut être commenté sous les trois aspects d'une intervention de la juridiction financière : le contrôle proprement dit, les remarques et conseils, et enfin l'alerte sur l'évolution des comptes.

Le contrôle n'entraîne aucune conséquence juridictionnelle ni pour l'ordonnateur, c'est-à-dire la communauté de communes, ni pour le comptable, c'est-à-dire le percepteur. Il n'y a aucun problème juridique sur la manière dont s'est passé la fusion et la mise en route de la nouvelle communauté de communes, il est important de le souligner.

Les remarques et conseils portent essentiellement sur le formalisme non achevé de la fusion, elles sont d'ores et déjà prises en compte, comme le reconnaît elle-même la Chambre dans son rapport. Il cite ainsi :

- Pour l'information aux élus, le développement des documents présentés lors des débats d'orientation budgétaire et le document présenté pour les budgets primitifs 2017 avec une présentation analytique des activités communautaires,
- Pour l'organisation du personnel, l'accroissement des réunions du comité technique paritaire, qui se saisit désormais de tous les dossiers relatifs au personnel de la 3CA et du CIAS,
- Pour les relations avec le CIAS la conclusion de la convention de mutualisation des moyens et sera bientôt proposé un schéma de mutualisation des moyens entre la 3CA et les communes membres,
- Pour la structuration budgétaire, un réexamen des inscriptions en restes à réaliser, en particulier pour la section d'investissement.

Quant à l'alerte sur l'évolution budgétaire qui porte essentiellement sur l'exercice budgétaire 2015, elle est partagée par la 3CA et a fait l'objet d'une analyse approfondie lors des débats d'orientation budgétaires 2016 et 2017.

Il note en particulier que la Chambre régionale des comptes souligne, en page 16 de son rapport, la baisse conséquente de ce qu'elle appelle les « ressources institutionnelles », en particulier celles en provenance de l'Etat : avec :

- Une régression de 8,26 % par an de la dotation globale de fonctionnement depuis 2012
- Une régression de 8,74 % par an en moyenne depuis 2012 des dotations de compensation de la taxe professionnelle et des taxes foncières et d'habitation.

Survenant alors que se mettait en place l'harmonisation des politiques communautaires sur le territoire, cette baisse des recettes de l'Etat, baisse décidée alors même que le coefficient d'intégration fiscale augmentait, explique que la communauté de communes ait dû puiser dans ses réserves.

Cela a été longuement analysé, des décisions ont été prises pour redresser la situation, y compris fiscales l'an dernier, et la situation est effectivement en train de se redresser, laissant entrevoir le retour de marges de manœuvre sinon en 2018 au moins en 2019.

Il veut aussi insister sur l'absence de remarques sur la dette, ce qui signifie deux choses : que celle-ci est saine d'une part, et que son poids budgétaire est totalement maîtrisé d'autre part.

Il souligne enfin l'absence de remarque sur la politique en matière de développement économique, qui a longuement été contrôlée par la Chambre ; cela démontre que la politique communautaire est juridiquement valable, en particulier pour les aides aux entreprises, et qu'il sera donc possible de continuer les actions en ce domaine.

Sous ces trois aspects, contrôle, remarques et conseils, et alerte budgétaire, il considère donc ce contrôle comme positif, validant juridiquement les actions et rejoignant les analyses de la 3CA, lesquelles ont amené depuis l'an dernier une évolution des méthodes de travail.

« Nous continuerons dans ce sens en 2018, où vous sera présentée une perspective budgétaire pluriannuelle, couvrant les exercices 2018 à 2021, complémentaire à l'analyse analytique mise en place cette année. »

Voilà les commentaires qu'il souhaitait apporter à ce rapport, il indique rester à l'écoute des remarques et questions.

Monsieur CABARET estime que ce rapport de la Cour de Comptes relève de grandes insuffisances de gestion de la communauté de communes, il s'agit même d'une condamnation de cette gestion. Il estime également que ce rapport est lacunaire car n'apparaissent pas les « vices cachés », en particulier sur le patrimoine immobilier communautaire sur lequel il n'y a aucune perspective et dont tout indique qu'il coûtera très cher aux contribuables dans les années à venir.

Il conclut en soulignant que pour sa commune il serait préférable de ne pas être dans une communauté de communes mais dans un « Grand Avesnes » qui regrouperait Avesnes, Avesnelles, Bas-Lieu et Haut-Lieu, et qui aurait pu conserver la piscine.

Monsieur le Président réfute ces arguments sur la santé financière de la 3CA et souligne la nécessité d'avoir des disponibilités foncières pour pouvoir accueillir des entreprises. Il insiste sur l'intérêt en matière de développement du site de l'Auberge Fleurie à Sars Poteries.

Affectation des résultats 2016

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui rappelle au Conseil de Communauté que le Code Général des Collectivités Territoriales permet de reprendre par anticipation, dans les budgets primitifs 2017, les résultats estimatifs dégagés sur l'exercice 2016.

Il propose ensuite de procéder aux affectations de résultats suivantes :

Budget principal » : Affectation du résultat 2016

En section de fonctionnement :

- l'exercice 2016 fait apparaître un solde d'exécution de :	- 552 337,63 €
- le solde antérieur reporté est de :	+ 669 994,67 €
- le résultat global de fonctionnement est de :	+ 117 657,04 €
- le solde des restes à réaliser au 31 décembre 2016 est de :	+ 247 940,00 €

En section d'investissement :

- l'exercice 2016 fait apparaître un solde d'exécution de :	- 431 627,27 €
- le solde antérieur reporté est de :	+260 259,27 €
- le résultat global d'investissement est de :	- 171 368,00 €
- le solde des restes à réaliser de l'exercice 2016 est de :	+141 964,00 €
- le besoin de financement de la section d'investissement est de :	29 404,00 €

Le Conseil Communautaire, considérant les moyens détenus en section de fonctionnement, avec 62 voix pour et trois abstentions (*Messieurs Cabaret, Decherf et Lévêque*), décide d'affecter la somme de 29.404,00 € au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement et d'émettre le titre correspondant. La somme de 88.253,04 € sera portée au compte 002 (recettes) de la section de fonctionnement et la somme de 171.368,00 € sera portée au compte 001 en dépenses d'investissement.

Budget annexe « immobilier d'entreprises » : Affectation du résultat 2016

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui propose de reprendre, par anticipation, les résultats estimatifs de l'exercice 2016 du budget annexe « immobilier d'entreprises ».

En section de fonctionnement :

- l'exercice 2016 fait apparaître un solde d'exécution de :	- 9 855,53 €
- le solde reporté est de :	+ 12 954,21 €
- le résultat global de fonctionnement est de :	+ 3 098,68 €

En section d'investissement :

- l'exercice 2016 fait apparaître un solde d'exécution de :	+ 78 877,88 €
- le solde antérieur reporté est de :	- 15 656,42 €
- le résultat global d'investissement est de :	+ 63 221,46 €
- le solde des restes à réaliser de l'exercice 2016 est de :	- 65 280,00 €
- le besoin de financement de la section d'investissement est de :	2 058,54 €

Le Conseil Communautaire, considérant les moyens détenus en section de fonctionnement, avec 62 voix pour et trois abstentions (*Messieurs Cabaret, Decherf et Lévêque*), décide d'affecter la somme de 2.058,54 € au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement et d'émettre le titre correspondant. La somme de 1.040,14 € sera portée au compte 002 (recettes) de la section de fonctionnement et la somme de 63.221,46 € sera portée au compte 001 en recettes d'investissement.

Budget annexe « concession d'aménagement »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui indique au Conseil de Communauté, qu'à la clôture de l'exercice comptable 2016, ce budget présentait un déficit de 5.795,40€ comblé intégralement par un virement du budget principal. Il n'y a donc pas de reprise de résultat à prévoir sur ce budget.

Budgets Primitifs 2017

Monsieur le Président explique le déroulement de la présentation analytique « axe par axe » du budget. Chaque vice-président concerné par un aspect d'un axe interviendra avant que la parole soit donnée au Conseil, les interventions ne seront pas calées sur le bilan des activités ni sur le contenu des actions mais sur leur poids budgétaires et le contexte réglementaire.

Puis il donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui explique qu'il s'agit d'un document important du BP 2017, repris suivant les axes de compétences

L'axe 1 « organisation du territoire » comprend l'aménagement du territoire et le droit du sol, le logement, l'aménagement numérique, la sécurité des personnes et des biens, la mutualisation des moyens au sein du bloc communal.

1-I Aménagement du territoire et droit du sol (Réalisation d'un PLUI, Instruction des autorisations « droit du sol » et organismes de coopération.

Monsieur DUCANCHEZ rappelle que les modalités de réalisation du PLUI ont été précisées lors du Conseil de Communauté du 17 décembre 2015 et de la Conférence des Maires du 8 juillet. Son financement est prévu par emprunt, décidé lors de la réunion du décembre 2016.

Quant au service d'instruction des autorisations « droit du sol », il évolue en 2017 : pour pallier au désengagement de l'Etat aux communes dotées d'une carte communale à compter du 1^{er} janvier 2017, le service concerne sept communes supplémentaires, service gratuit pour toutes les communes (ce qui n'est pas le cas pour toutes les intercommunalités), cela représente la moitié des hausses de frais salariaux entre 2015 et 2017.

1-II Logement (lutte contre la location de logements indécents ou insalubres, aire d'accueil des gens du voyage)

Madame BASQUIN indique que le partenariat avec le Cal-Pact (Organisme chargé de la lutte contre la location de logements indécents ou insalubres avec établissement de diagnostics de situation, de conseils sur les travaux pour les propriétaires) se poursuit sur les mêmes bases financières que les années précédentes soit un objectif annuel de 25 dossiers ouverts.

Concernant la Sem ORREL, des décisions seront à prendre suite au départ de la Région. Quant à l'organisation du Programme d'Intérêt Général PIG « Habiter Mieux », elle est à repenser.

1-III Aménagement numérique (déploiement de la fibre optique, accès au haut débit)

Monsieur DE SANTIS rappelle que le Conseil de Communauté a décidé d'adhérer au syndicat mixte « La Fibre Numérique 59/62 », syndicat mixte qui a décidé de faire réaliser le déploiement de la fibre par un opérateur privé. Le calendrier définitif des travaux permettra d'inscrire les crédits 2017 en investissement avec conclusion d'un emprunt de longue durée en recettes, sans doute avec un taux bonifié de la banque européenne d'investissement.

En outre, la 3CA maintient ses actions pour permettre aux particuliers et aux professionnels situés en « zones d'ombre » d'accéder au haut débit par voie satellitaire.

1-IV Protection des personnes et des biens (Service départemental d'incendie et de secours et défibrillateurs)

Monsieur DUCANCHEZ rappelle que le Conseil de Communauté a décidé d'étendre à l'ensemble du territoire la prise en charge des cotisations au Service départemental d'incendie et de secours. Les augmentations de ces cotisations restent « modérées » au niveau intercommunal, alors qu'elles augmentent plus fortement pour les territoires restés au niveau communal.

1-V Mutualisation des moyens au sein du bloc communal (groupement de commandes, interventions sur des voiries, gardiennage des animaux divagants, services numériques et personnel partagé)

Monsieur JOPEK indique que la caractéristique de la mutualisation est de concerner presque exclusivement des commandes, du matériel et des services et non pas la mise à disposition de personnel dans le sens de la 3CA vers les communes.

Concernant plus précisément le groupement de commandes « entretien des routes », des communes ayant voté contre la prise de compétence, il est nécessaire d'attendre le délai de trois mois avant que l'arrêté préfectoral puisse être pris. Avant de pouvoir lancer les consultations pour les marchés, les procédures devront être définies.

Monsieur CABARET demande des précisions sur les 40.000 € de dépenses de fonctionnement en opération de voirie.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit de la poursuite du fauchage des bas-côtés et talus mis en place sur l'ancienne CCVSTH qui, faute de moyens supplémentaires, tarde à s'étendre à l'ensemble du territoire.

Monsieur HERBET précise que ce sont les contraintes budgétaires qui définissent les intérêts des uns et des autres.

Monsieur DECHERF demande des précisions sur la prévision de 116.400 € pour l'instruction des autorisations « droit du sol » et sur le nombre de décisions d'urbanisme prévu.

Monsieur le Président précise que plus de 300 dossiers sont instruits par an.

Monsieur DUCANCHEZ indique que le personnel est composé de deux temps plein et d'un temps partiel.

Monsieur DECHERF, au vu de la montée en puissance du service, demande si une participation financière va être demandée aux communes.

Monsieur DUCANCHEZ répond qu'il n'en est pas question pour le moment.

Monsieur le Président précise que cela n'est pas d'actualité.

Monsieur LETELLIER, Directeur général des services, précise qu'une somme de 5.000 € est prévue pour l'adaptation du logiciel (plus rapide, donnant accès aux références cadastrales et aux zonages des communes).

L'axe 2 « économie et emploi » comprend les infrastructures d'accueil des entreprises, l'immobilier économique, les aides aux entreprises, le soutien à l'économie présentielle, le développement de l'économie numérique, l'insertion vers l'emploi.

2-I Infrastructures d'accueil (zones d'activités économiques, réinvestissement de friches industrielles, réserves foncières)

2-II Immobilier économique (Espace-test agricole, immobilier d'entreprises et réinvestissement de locaux vacants)

2-III Aides aux entreprises (créations et reprises, investissements immobiliers, modernisation des activités)

2-IV Economie présentielle (structuration de l'offre de services marchands, tourisme)

Monsieur CONNART souligne la grande diversité d'intervention de la 3CA pour le développement économique et le soutien aux entreprises, avec cette caractéristique : 2% seulement du total des dépenses de fonctionnement mais 47% des dépenses d'investissement, cela représente un « effet levier » très important de l'action communautaire.

Il souligne également la convergence entre les dispositifs mis en place par la 3CA et les dispositions du schéma régional de développement économique pour l'internationalisation et l'innovation (SRDEII), avec la possibilité de conclure une convention avec la région dès 2017.

Monsieur LETY souligne la poursuite du développement de la politique touristique à l'échelle communautaire dans l'attente de la « répartition des rôles » entre la Région et le Département, le tourisme étant une compétence partagée ; il indique également le renforcement de la structuration de l'action « Destination Avesnois ».

2-V Economie numérique (sensibilisation des entreprises, tiers-lieu numérique)

Monsieur DE SANTIS souligne la poursuite de l'action ECRINS et surtout la mise en place de l'action de préfiguration du tiers-lieu numérique dans l'ancien tribunal avec la coopérative « Grands Ensembles » avec une subvention européenne (Leader Avesnois).

2-VI Insertion vers l'emploi (chantiers d'insertion, « parents vers le travail », partenariat avec « Réussir en Sambre-Avesnois »)

Madame WATREMEZ souligne le fait que les chantiers d'insertion sont financés tant par l'Etat que par le département sur des crédits des politiques « emploi » ou « insertion », la priorité doit donc être donnée dans leur fonctionnement aux actions de retour vers l'emploi ; les interventions sur les espaces extérieurs et les bâtiments communaux et intercommunaux sont des « activités supports », contrôlées par l'Etat, et qui doivent donc être soigneusement organisées à l'avance.

Elle rappelle également la nécessité de renouveler le financement en 2018 de « parents vers le travail ».

L'axe 3 « environnement » comprend la collecte et le traitement des déchets ménagers, la gestion des eaux, la transition énergétique.

3-I Déchets ménagers (collecte en porte-à-porte, déchetteries, tri des recyclables, traitement des non recyclables, optimisation du service)

Monsieur GILLET indique qu'il s'agit du poste de dépenses le plus important de la 3CA, c'est le seul service qui soit au contact de toute la population au moins une fois par semaine ; il nécessite une organisation maîtrisée mêlant des recours à des prestataires privés (attention aux appels d'offres en 2019 !) et gestion en régie. Une piste de progrès est envisagée dès le second semestre, la baisse des refus de tri. Il souligne également l'équilibre entre les dépenses et les recettes, comme prévu lors de la fusion.

3-II Gestion des eaux (cours d'eau, eaux pluviales)

Monsieur FRANCOIS rappelle que la 3CA est membre du Syndicat des cours d'eau de l'Avesnois et indique qu'il s'agit d'un poste de dépenses conséquent (7% des dépenses de fonctionnement) avec absence de répercussions pour les communes des augmentations de cotisations depuis 2012. Cette organisation présente l'avantage pour la 3CA de pouvoir s'adapter facilement aux dispositions dites « Gemapi », sans amener de dépenses supplémentaires.

3-III Transition énergétique (TEPCV, filière bois-énergie)

Monsieur FRANCOIS indique qu'il s'agit de deux actions innovantes, qui présentent essentiellement des dépenses en investissement, avec de fortes subventions de l'Etat et de la région.

Monsieur LETY demande le coût des refus de tri.

Monsieur DUCANCHEZ répond qu'ils s'élèvent à 98.000 € par an.

Monsieur FOVEZ pense qu'il serait nécessaire de faire des interventions dans les écoles.

Monsieur DUCANCHEZ indique que des ambassadeurs de tri vont être recrutés afin d'expliquer l'utilité du tri.

Monsieur CABARET souhaiterait des précisions sur les missions de Noréade pour les eaux pluviales.

Monsieur LETELLIER explique que leur compétence est la collecte et le traitement des eaux pluviales dans les zones urbanisées.

Monsieur LETY précise que Noréade investit pour séparer les réseaux d'eaux pluviales des eaux usées.

L'axe 4 « services à la population » comprend les actions pour l'enfance, la jeunesse et les familles, la santé, l'insertion, les sports et les loisirs, la culture, la vulgarisation du numérique, le soutien aux manifestations festives.

4-I Enfance, jeunesse et famille (petite enfance, animations vacances scolaires, séjours d'adolescents, ludothèques)

Madame FREHAUT indique qu'il s'agit du service qui s'est le plus développé depuis la création de la 3CA et qu'il représente 6,2% des dépenses de fonctionnement ; sa structuration budgétaire est très particulière puisque l'autofinancement aux trois-quarts est obtenu grâce aux aides de la CAF avec des programmes qui varient sans cesse, d'où la nécessité de concilier l'harmonisation des pratiques à l'échelle communautaire avec l'adaptation aux demandes de la CAF.

4-II Santé (démographie médicale)

Madame BASQUIN précise que ce poste représente peu de dépenses malgré l'importance de l'action menée puisque le financement des intervenants extérieurs est assuré par l'ARS ; la construction de projets partagés avec le monde médical se poursuit.

4-III Insertion (suivi des bénéficiaires du RSA, fracture numérique)

Madame WATREMEZ souligne la poursuite du suivi social traditionnel des bénéficiaires du RSA avec un accent mis sur la pratique informatique nécessaire suite à la dématérialisation croissante des démarches administratives.

4-IV Sports et loisirs (stades multisports de proximité)

Madame FREHAUT précise que ce service s'est développé sur tout le territoire communautaire ; il n'y a pas d'investissement en nouveaux stades de prévu, faute de subventions : le Département se désengage, examen en cours de possibilité de subventions par l'Etat.

4-V Culture (lecture publique, art vocal)

Monsieur PIOTROWSKI indique qu'une des priorités 2017 sera les interventions sur les bâtiments de plusieurs médiathèques et du renouvellement de matériel. Sur le Chœur de l'Avesnois, un dialogue est en cours avec la Région pour obtenir une pluriannualité des subventions via une labellisation du dispositif.

4-VI Découverte et usage du numérique (Cybercentre)

Monsieur DE SANTIS indique qu'il s'agit là d'une action déjà existante qui a été recentrée sur l'apprentissage de l'usage du numérique.

4-VII Soutien aux manifestations festives (subventions aux associations, mise à disposition de matériel)

Monsieur HERBET indique qu'une priorité de l'année 2017 est l'acquisition de nouveaux matériels, y compris de matériel de transport, qui permettent de répondre à toutes les demandes des communes, quoique parfois de manière incomplète par rapport à la demande.

Il souligne que cet investissement engendre des économies de fonctionnement en ne nécessitant plus le recrutement temporaire de chauffeurs titulaires du permis poids-lourds et en limitant le recours à la location de chapiteaux auprès de prestataires extérieurs.

Monsieur ERPHELIN se plaint du fonctionnement de la médiathèque de Clairfayts depuis qu'elle est devenue intercommunale. Le logiciel ne fonctionnant plus, les prêts sont consignés dans des cahiers. Alors que des dépenses sont prévues dans d'autres médiathèques.

Monsieur LETELLIER indique que sur le territoire, sept logiciels de prêts de livres différents existent. S'agissant des ordinateurs, leur remplacement est à prévoir, c'est le vote du Budget qui va permettre de réaliser les investissements.

Monsieur le Président revient sur la compétence « santé » et indique qu'il s'agit d'un dossier qui va se développer rapidement.

Il insiste également sur le « Chœur de l'Avesnois » pour lequel une recherche de labellisation et de financement pour cinq ans auprès de la Région est possible.

Monsieur LETY souligne l'importance de la démarche « soutien aux manifestations festives ».

L'Axe 5 : services généraux et flux financiers

Monsieur DUCANCHEZ indique que la réalisation des activités et actions des axes précédents nécessite un cinquième axe dit « support ».

Il précise que les services généraux ne représentent que 6,8% du total des dépenses de fonctionnement de la 3CA, y compris avec les frais d'accueil du public au siège social et dans les deux antennes

Monsieur DUCANCHEZ remercie les services car seuls 1,7% des dépenses et 0,8% des recettes ne sont pas affectées, ce qui démontre une excellente maîtrise du dispositif.

Concernant le pôle tertiaire intercommunal, Monsieur HERBET indique que le travail se poursuit avec la Région pour solder le plan de financement (subventions de la Région et fonds européens), avec l'accord des deux candidats, le dialogue compétitif est prolongé.

Budget Primitif 2017 : Budget principal

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui rappelle le Débat d'Orientation Budgétaire du 27 février dernier et indique que le budget a été examiné en commission « finances, personnel, mutualisation » lors de la réunion du 24 avril 2017.

Il indique ensuite que le projet de budget s'élève à 13.331.668,96 €, soit 11.676.120,04 € en fonctionnement et 1.655.548,92 € en investissement.

Pour la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit : 11.329.390,04 € d'opérations réelles et 346.730 € d'opérations d'ordre.

Les recettes se décomposent comme suit : 11.537.867 € d'opérations réelles, 50.000 € d'opérations d'ordre et 88.253,04 € de résultat reporté.

Pour la section d'investissement :

Les dépenses se décomposent comme suit : 1.288.833 € de dépenses réelles, 195.347,92 € d'opérations d'ordre et 171.368 € de résultat reporté.

Les recettes se décomposent comme suit : 1.163.471 € de recettes réelles et 492.077,92 € de recettes d'ordre.

Le Conseil de Communauté, avec 61 votes pour et 4 abstentions (*Messieurs Cabaret, Decherf, Lévêque et Libert*) approuve le Budget Primitif 2017 du budget principal décrit ci-dessus.

Budget Primitif 2017 : Budget annexe « Immobilier d'entreprises »

Monsieur le Président rappelle le Débat d'Orientation Budgétaire du 27 février dernier et indique que le budget a été examiné en commission « finances, personnel, mutualisation » lors de la réunion du 24 avril 2017.

Le projet de budget s'élève à 773.348,82 €, soit 155.679,82 € en fonctionnement et 617.669 € en investissement.

Pour la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se composent de 102.274,82 € d'opérations réelles et 53.405 € d'opérations d'ordre.

Les recettes se décomposent comme suit : 154.639,68 € d'opérations réelles et 1.040,14 € de reprise de l'excédent antérieur.

Pour la section d'investissement :

Les dépenses se composent de 617.669 € de dépenses réelles.

Les recettes se décomposent comme suit : 501.042,54 € de recettes réelles et 63.221,46 € de reprise de l'excédent antérieur.

Le Conseil de Communauté, avec 62 voix pour et 3 abstentions (*Messieurs Cabaret, Decherf et Lévêque*) décide d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe « Immobilier d'entreprises » décrit ci-dessus.

Budget Primitif 2017 : Budget annexe « Concession d'aménagement »

Monsieur le Président rappelle le Débat d'Orientation Budgétaire du 27 février dernier et indique que le budget a été examiné en commission « finances, personnel, mutualisation » lors de la réunion du 24 avril 2017.

Le projet de budget s'élève à 378.955,51 €, soit 8.955,51 € en fonctionnement et 370.000 € en investissement.

Pour la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8.955,51 €. Les recettes s'élèvent à 8.955,51 €.

Pour la section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à 370.000 €. Quant aux recettes, elles s'élèvent à 370.000 €.

Le Conseil de Communauté, avec 62 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Cabaret) et deux abstentions (Messieurs Decherf et Lévêque) décide d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe « Concession d'Aménagement » décrit ci-dessus.

Attributions de subventions

Groupement d'intérêt public « Réussir en Sambre-Avesnois » :

Avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 111.168,26 € au groupement d'intérêt public « Réussir en Sambre-Avesnois » et d'autoriser le Président à signer une convention d'objectifs pour cette subvention, reprenant les trois fonctions du GIP : PLIE, Mission Locale et Maison de l'Emploi. Il s'agit d'un montant de subvention identique à celui de l'année dernière.

Canal FM :

Avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 6.000 € à la radio associative « Canal FM », soit un montant identique à celui de l'an dernier.

L'association « Les Avesnoiseries » :

Avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 5.000 € à l'association « Les Avesnoiseries » pour leur spectacle à Felleries. Il s'agit d'une somme supérieure à celle envisagée initialement, soit 2.500 €, mais cette hausse vise à compenser le fait que la 3CA ne pourra mettre de matériel à disposition du spectacle, celui-ci étant utilisé dans d'autres communes aux dates de représentation.

Questions diverses

Réalisation d'un espace-test agricole à Sains du Nord

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve les avenants suivants au marché initial de travaux :

- Lot n°7, plâtrerie, un avenant en plus-value de 966 € HT avec l'entreprise DEVREESE pour une isolation complémentaire à l'intérieur du bâtiment (montant initial du lot : 10.020 €)
- Lot n°15, VRD, un avenant en plus-value de 2.050 € HT avec l'entreprise LORBAN pour réaménager le portail d'entrée afin de bien le distinguer de celui marquant l'entrée de la ferme d'application du lycée agricole.
- Lot n°15, VRD, un avenant de 5.200 € HT avec l'entreprise LORBAN pour installer deux longueurs de caniveaux supplémentaires de 100 mètres chacune afin de bien séparer les tunnels de serre, ce qui permettra une meilleure ventilation et un recueil plus efficace des eaux de pluie.
(montant initial du lot VRD : 137.902 € HT)

Convention avec Eco Folio

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, autorise le Président à signer un avenant à la convention avec l'éco-organisme « EcoFolio » (papiers) afin de prolonger d'une année la convention actuelle, dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention pour la période 2018-2022.

Clôture budget annexe « zones d'activités économiques »

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, depuis l'exercice 2010, les opérations comptables relatives aux acquisitions et reventes de terrains sur nos zones d'activités ont été inscrites dans un budget annexe « zones d'activités économiques » présentant deux caractéristiques : un assujettissement à la TVA et une comptabilité de stocks.

Ensuite, en 2013, dans une volonté de transparence, le Conseil de Communauté a décidé de créer un budget annexe « concession d'aménagement » afin d'y transcrire les relations financières avec la structure « Territoires 62 » dans le cadre de la concession d'aménagement pour les zones d'activités économiques du « Poncheau » et du « Château d'eau ».

Aujourd'hui, en raison du fonctionnement de ce 2^{ème} budget annexe et de la fin du processus acquisitions/reventes de terrains, le budget annexe « zones d'activités économiques » peut disparaître.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide

- de ne plus voter de budget primitif « zones d'activités économiques » à compter de l'exercice 2017, et donc de clôturer ce budget à l'issue de l'exercice 2016 ;
- de ne pas procéder au vote du compte administratif 2016 sur ce budget « zones d'activités économiques », puisqu'aucune écriture comptable n'est passée sur l'exercice 2016 ;
- de faire remonter l'actif et le passif de ce budget annexe « zones d'activités économiques » sur le budget principal de la Communauté de Communes, suite aux opérations de clôture qui seront effectuées.

Avenant à la convention de mise à disposition entre la 3CA et le CIAS

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que l'encadrant d'un des chantiers d'insertion est revenu le 15 mars après plusieurs mois d'arrêt maladie. Il ne peut plus exercer ses fonctions précédentes d'encadrant technique.

En conséquence, avec avis favorables du Bureau communautaire et du Conseil d'administration du CIAS, le dispositif suivant a été retenu (sachant qu'il reste salarié du CIAS) :

Appui technique pendant une partie de son temps (30%) des chantiers d'insertion pour l'évaluation des travaux à réaliser suite aux demandes communales ;

Pour le reste, mise à disposition de la 3CA pour remplir une fonction d'intendant général qui consistera en :

- Suivi des bâtiments (entretien, travaux, contrats, etc) et du parc de véhicules.
- Suivi des groupements de commandes, y compris celui lié à l'entretien de la voirie.
- Fonction d'ACMO (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité).

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de conclure un avenant à la convention de mise à disposition entre la 3CA et le CIAS selon les modalités décrites ci-dessus et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Question de Monsieur ETEVE

Monsieur ETEVE a envoyé le mail ci-dessous à Monsieur le Président :

« Monsieur le Président, alors que la loi GEMAPI arrive en application en 2018 et que 27 communes de la Communauté de Communes ont été touchées par des inondations et coulées de boues en mai et juin 2017, qu'envisage-t-on au sein de notre EPCI « Cœur de l'Avesnois » quant à une prise de compétence à ce sujet ? Les différentes invitations et sollicitations du CPIE Bocage sont restées sans réponse de la part de la 3CA. L'AMVS a adopté cette compétence « inondations et ruissellements » le 9 février dernier. Je vous remercie de proposer cette réflexion à notre assemblée prochainement. »

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est définie à l'article L.211-7 du code de l'environnement. Il s'agit des opérations liées à l'aménagement de bassin hydrographique ; l'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ; la protection et restauration des milieux aquatiques ; la défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique).

Il indique ensuite que la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a attribué aux EPCI à fiscalité propre cette compétence ciblée et obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018. A cette date, la GEMAPI devient donc une compétence obligatoire pour toutes les communautés de communes et communautés d'agglomération.

Sur le territoire de la 3CA, depuis plusieurs années, les communes ont déjà transféré une partie de cette compétence GEMAPI à la communauté de communes. Laquelle l'a ensuite déléguée au syndicat mixte d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois.

Toutefois, pour se conformer avec le code général des collectivités territoriales, la 3CA devra délibérer sur cette prise de compétence dès le milieu de cette année 2017 afin de permettre ensuite aux conseils municipaux de se prononcer sur cette modification statutaire, d'une part ; au syndicat des cours d'eau de modifier, à son tour, ses statuts, suite à la future l'adhésion d'EPCI en son sein, en lieu et place des communes.

Monsieur le Président rappelle ensuite la situation du syndicat des cours d'eau qui a été créé le 1^{er} janvier 2014, par arrêté préfectoral adopté suite à la fusion du syndicat intercommunal d'entretien et d'aménagement des cours d'eau de l'Avesnois et du syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la Vieille Sambre.

Le SMAECEA a pour objet la maîtrise d'ouvrage, les études et travaux concernant l'aménagement et l'entretien des cours d'eau sur son territoire et la lutte contre le rat musqué.

La première partie de la compétence GEMAPI, c'est-à-dire le volet « GEMA », peut donc tout à fait être exercé par le SMAECEA, puisque c'est déjà le cas aujourd'hui dans les faits.

Cependant il restera à débattre, en concertation, de la compétence « PI » (préservation des inondations) qui pourrait être portée par le syndicat mixte du parc naturel régional de l'Avesnois (SMPNRA), dans le cadre du programme d'action de prévention des inondations de la Sambre.

Le SMAECEA est un outil intéressant pour les EPCI à fiscalité propre dans la gestion partielle de cette compétence GEMAPI. D'ailleurs, certaines communautés de communes qui n'ont pas encore de structure porteuse l'ont déjà sollicité pour éventuellement lui transférer cette compétence « GEMA ».

L'ensemble des communautés de communes des sous bassins versants de la Sambre (échelles cohérentes) seraient prêtes à solliciter le SMAECEA, au travers d'un transfert partiel et par unité hydrographique, afin d'y confier leur compétence entretien de cours d'eau.

Les Communautés de Communes Thiérache Sambre Oise et Thiérache du Centre ont également récemment contacté le SMAECEA pour envisager son transfert de compétence cours d'eau pour une partie de leurs communes (Sud-Ouest du Territoire du SAGE Sambre).

En conclusion, les services de l'Etat, suite à la demande du Préfet, révisent actuellement les limites cartographiques des territoires GEMAPI. Ils sont à l'écoute et dans l'attente de propositions des collectivités. Le Syndicat Mixte du Parc Naturel, porteur du SAGE Sambre et dont le périmètre administratif pourrait être repris pour fixer les territoires d'intervention, pourrait être le lieu et le lien privilégié des débats et concertations.

Courrier de Monsieur LIBERT

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier de Monsieur LIBERT envoyé à la 3CA :

« Monsieur le Président, la parodie a assez duré. Je pense sincèrement que tous les délégués et surtout les maires veulent savoir pourquoi le matériel communautaire, « pour l'entretien de la voirie » n'est pas à la disposition de tous. Je vous prie de bien vouloir nous énumérer cet outillage et nous faire part de quelle façon nous pouvons partager son utilisation. Afin qu'il n'y ait pas d'équivoque pour Monsieur HERBET qui semble avoir quelques problèmes auditifs, je rappelle pour la énième fois, qu'il s'agit du matériel « d'entretien de la voirie ». Ce matériel n'étant aujourd'hui réservé qu'à l'apanage d'une manne d'initiés. Je vous remercie de nous éclairer sur ce sujet. »

Monsieur HERBET indique que « si lui-même a des problèmes auditifs, il semblerait que Monsieur LIBERT ait des problèmes de mémoire » car, en avril 2014, après les élections municipales, la 3CA a fait parvenir à l'ensemble des délégués communautaires (titulaires et suppléants) un livret de 38 pages intitulé « Notre intercommunalité ». Ce livret a été distribué à certains conseils municipaux, lorsque les maires en ont fait la demande et il est toujours « en ligne » sur le site internet de la communauté de communes.

La page 36 de ce livret décrit des actions communautaires en direction des communes et comprend un paragraphe intitulé « divers matériels » au sein duquel est notamment décrit le matériel pouvant être mis à disposition des communes pour des travaux d'entretien de la voirie : un rouleau, une plaque vibrante et une traceuse. Figurent également les coordonnées de la personne responsable de ce service au sein du personnel.

Ce matériel peut donc être réservé par téléphone, mais également par voie électronique, grâce à un accès réservé aux communes et situé sur la page d'accueil du site internet de la 3CA ; pour utiliser ce service, il faut que la commune dispose d'un code d'accès, fourni par les services communautaires ; à ce jour, 22 communes peuvent utiliser cet outil informatique, après en avoir fait la demande auprès de la 3CA.

Les prêts de matériel n'ont pas été négligeables depuis 2014 :

- ➔ La plaque vibrante a été prêtée quatorze fois, à dix communes différentes : cinq fois en 2014, trois fois en 2015, en 2016 et en 2017,
- ➔ Le rouleau a été prêté vingt fois, à douze communes différentes : sept fois en 2014, quatre en 2015, en 2016 et en 2017.

Comme indiqué dans le livret d'avril 2014, il est possible que du personnel communautaire aide à étendre du tar, acheté par la commune concernée ; cela a été réalisé peu de fois, faute de disponibilité de personnel : deux fois en 2014 et 2016.

Monsieur le Président regrette le ton polémique du courrier de Monsieur LIBERT et souligne que chaque Maire peut contacter les services communautaires pour obtenir des réponses à leurs questions.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

